SYNDICAT MIXTE
DU S.Co.T. DES VOSGES CENTRALES

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Présents : 103

Excusés : 4

Absents : 18

Adopté : à l'unanimité

Séance du 4 DÉCEMBRE 2006

Le Comité Syndical, convoqué conformément à la loi s'est réuni en séance publique à l'Amphithéâtre de la Faculté de Droit d'EPINAL,

Présidence de Monsieur Michel HEINRICH - Secrétaire Madame Véronique MARCOT

PRÉFECTURE DES VOSGES
D.R.C.L.E.P.
15 DEC. 2006

BILAN DE LA CONCERTATION

L'article R122-9 du Code de l'Urbanisme dispose que la délibération qui arrête un projet de Schéma de Cohérence Territoriale peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en application de l'article L300-2.

La délibération du 9 juillet 2005 a défini les modalités de la concertation suivantes :

- La tenue de réunions publiques
- La diffusion d'articles dans la presse et/ou dans les publications municipales
- La demande d'un appui du Conseil de Développement du Pays
- La mise en œuvre d'une communication vers la population par tout moyen (plaquette,...).

Les études et le projet de schéma devaient être tenus à la disposition du public pendant toute l'élaboration du SCoT jusqu'à son arrêt. Toute remarque, observation, ou suggestion pouvait être adressée à Monsieur le Président du Syndicat mixte du SCoT des Vosges centrales, au siège.

En fixant ces modalités de concertation, l'objectif des élus était :

- d'informer la population vivant dans le périmètre du SCoT des différentes étapes d'élaboration du Schéma
- de favoriser l'expression des habitants, des associations et des autres personnes concernées, quant à la formulation des enjeux, des orientations et des objectifs
- d'enrichir le schéma par le recueil d'avis et d'observation
- de contribuer à évaluer les atouts et les inconvénients des options envisagées.

Une large concertation a été menée, avec les élus (Maires, Conseillers municipaux, Présidents d'intercommunalités, délégués communautaires) des 103[1] communes du SCoT et avec les personnes publiques :

[1] les communes de Jarménil et de Pouxeux ont intégré le périmètre du SCoT par arrêté du 31/08/2006. Elles ont été associées à l'élaboration du SCoT, dès le 18 novembre 2005.

- **Au cours de l'élaboration du diagnostic** (de septembre 2004 à mai 2005) : une présentation du document provisoire du diagnostic a été faite le 3 mars 2005 au comité de pilotage[2] du SCoT. Puis, il a été diffusé dans toutes les mairies et a été présenté à plus de 550 élus lors de trois réunions territoriales. Une plaquette de synthèse a été remise aux personnes présentes à ces réunions. Elle a également été envoyée dans toutes les Mairies pour être mise à la disposition du public.

Après ces réunions territoriales, des remarques sur le diagnostic sont parvenues au Syndicat mixte du SCoT. Elles émanaient de 14 communes, structures intercommunales ou conseillers municipaux. Les modifications nécessaires ont été apportées au document final. Le diagnostic, corrigé, a été envoyé fin mai 2005 à tous les délégués du SCoT et a fait l'objet d'une validation en comité syndical le 10 juin 2005.

Par ailleurs, la lecture du diagnostic a soulevé un certain nombre d'interrogations. Les élus du SCoT ont décidé d'y réfléchir et de travailler ensemble, lors de l'élaboration du PADD. Un tableau synthétisant ces interrogations a été réalisé et transmis à tous les délégués du comité syndical du SCoT.

- **Au cours de l'élaboration du PADD** (de juin 2005 à janvier 2006) : Trois réunions territoriales ont rassemblé 249 élus pour travailler sur différentes variantes et une esquisse de PADD. Puis, quatre réunions thématiques ont permis de réunir des élus, les personnes publiques associées et des membres du Conseil de Développement du Pays (53 personnes au total) pour travailler ensemble sur « le Développement économique », « l'Habitat et développement résidentiel », « les Transports et l'agglomération », « la Ruralité » (agriculture, forêt, environnement, tourisme). Deux comités de pilotage ont été organisés pour restituer le travail de ces réunions de réflexion et préparer le débat sur le PADD. Ce débat a eu lieu lors du comité syndical du 23 septembre 2005 et s'est organisé autour de quatre grandes questions :

- Quelle stratégie économique pour quelle solidarité territoriale ?
  - Quelle évolution de l'intercommunalité autour de la vallée de la Moselle et de l'agglomération ?
  - Comment assurer des retombées pour la Vôge ?
- Quel objectif réaliste en matière démographique et quels équilibres territoriaux ?
  3 objectifs
  - Regagner de la population dans Epinal et Golbey
  - Favoriser le développement des bourgs centres structurants
  - Permettre le développement des communes rurales

  Comment traduire ces objectifs et quelle marge de souplesse ?
- Comment lier développement urbain et transports en commun ?
  - Développer l'urbanisation autour des gares ou étendre les dessertes ?

[2] le comité de pilotage est composé du Bureau du syndicat, des Présidents des Communautés de communes du territoire (y compris celles qui n'ont pas la « compétence SCoT »), du Conseil général des Vosges, du Conseil régional de Lorraine, du CAUE, des Chambres consulaires, de la DDE et des autres services de l'Etat identifiés par le Préfet.

- Quel équilibre dans la vallée de la Moselle ?

  - Quels espaces protéger pour des raisons écologiques, agricoles, forestières ou paysagères ?

Au mois de novembre 2005, le syndicat mixte a rencontré l'ensemble des communautés de communes et communes du périmètre du SCoT (y compris Pouxeux et Jarménil), au cours de sept réunions, afin de débattre de l'esquisse de PADD. Les grands principes retenus dans le PADD ont fait l'objet d'une validation en comité syndical le 9 janvier 2006.

- Au cours de l'élaboration des orientations générales (de janvier 2006 à novembre 2006) : huit réunions thématiques ont rassemblé des élus, les personnes publiques associées et des membres du Conseil de Développement du Pays sur les orientations « Développement économique » ; « Habitat » ; « Pôles et accessibilité» ; « Cadre de vie et Développement durable ». Une neuvième réunion a été nécessaire pour finaliser l'orientation « Développement économique ». 148 personnes ont assisté à ces neuf réunions thématiques de préparation du DOG.

Quatre comités de pilotage ont permis de faire évoluer le projet de Document d'Orientations Générales. Au début du mois d'octobre 2006, le syndicat a envoyé à tous les maires, les présidents d'intercommunalités, les délégués du SCoT et les personnes publiques associées les versions rédigées du PADD et du DOG et le projet de Plan d'orientations générales, afin de permettre à chacun de faire part de propositions de modification des documents.

Au cours du mois d'octobre 2006, le syndicat mixte a rencontré l'ensemble des communautés de communes et communes du périmètre du SCoT, lors de sept réunions, afin de présenter ces documents et de répondre aux questions des élus. Le 23 octobre 2006, le syndicat a organisé une réunion avec les personnes publiques associées pour recueillir leur avis. Deux comités de pilotage, en novembre 2006, ont permis de finaliser les propositions d'amendements sur les documents rédigés et de travailler sur le dossier final du SCoT présenté au comité syndical du 4 décembre 2006 pour validation et arrêt du projet.

Les réunions territoriales et thématiques ont fait l'objet de comptes rendus largement diffusés.

Ce sont donc 61 réunions de travail et de concertation qui ont permis d'arriver à la version rédigée du SCoT des Vosges centrales.

Par ailleurs, la concertation avec le public s'est déroulée de la manière suivante :

La délibération sur les modalités de la concertation a été affichée au siège du Syndicat mixte du SCoT, à celui du Syndicat intercommunal du Pays de la Vôge et dans toutes les mairies. Cette information a fait l'objet d'une annonce légale dans l'Est Républicain du 1er août 2005.

Afin d'informer les habitants et de favoriser leur expression, le syndicat mixte a élaboré un programme de concertation s'appuyant sur une série d'outils qui a été imaginée et réalisée dès le mois de juillet 2005.

Un poster de communication sur le SCoT a été diffusé dans toutes les mairies du territoire. Il a été demandé à ce qu'il soit affiché et visible par le plus grand nombre. Les Mairies avaient également en charge de renseigner toute personne quant aux enjeux et objectifs du SCoT. Un document « Toutes les questions sur le SCoT » a été remis, en juin 2005, aux élus pour les aider à répondre aux questions des habitants.

Un questionnaire destiné aux habitants a été adressé à toutes les communes afin qu'elles le mettent à disposition de tous. Pour recueillir un maximum de réponses et permettre à chacun de donner son avis sur le SCoT, les communes se sont investies dans cette démarche de concertation : en remettant ce questionnaire aux personnes qui se rendaient dans les Mairies, en le distribuant lors de réunions publiques, en le mettant dans les boîtes aux lettres ou en le joignant à leurs bulletins municipaux. Les questionnaires, une fois complétés, pouvaient être renvoyés, sans affranchissement au syndicat mixte, en « libre réponse ». Les questionnaires étaient accompagnés d'un tract informatif sur le SCoT.

Le questionnaire a été renvoyé par 962 habitants du territoire. Il avait été diffusé à 45 000 exemplaires. Le taux de retour est donc de 2,1 %. Les résultats peuvent donc être considérés comme significatifs.

30 % des communes du territoire ne sont pas représentées dans l'analyse de ce questionnaire à priori. En effet, les habitants qui ont identifié le nom de la commune où ils vivent sont répartis dans 72 communes, dont une ne fait pas partie du territoire du SCoT des Vosges centrales. 84 personnes n'ont pas souhaité indiquer le nom de la commune où elles vivent. Les communes les plus représentées sont Epinal (113 réponses), Golbey (90), Fontenoy le Château (49), Hadol (49) Xertigny (32).

La très grande majorité (57.8 %) des personnes qui ont répondu au questionnaire vit depuis « toujours » dans les Vosges, près de la moitié ont entre 41 et 60 ans et 33 % sont retraités. Une proportion très faible d'étudiants a répondu au questionnaire (1.3 %).

Les trois raisons principales pour lesquelles les gens interrogés vivent dans les Vosges centrales sont :

- le fait de posséder ou de louer un logement (57 %),
- d'y avoir des racines familiales (45.8 %)
- pour la qualité de vie (42 %)

Ce qui caractérise le plus le territoire pour ces habitants ce sont :

- le cadre de vie (52 %)
- les espaces naturels (51.5%)
- la forêt (41.7 %)
- la ville centre d'Epinal (40.3 %)

Ce qui manque le plus au territoire pour les habitants des Vosges centrales :

- l'emploi (85.4 %)
- des transports (63.5 %)
- des loisirs (29.4 %)
- des services (27.7 %)

Les habitants souhaitent, concernant l'emploi, qu'il soit équilibré sur tout le territoire (62 %) tout en considérant que c'est compatible avec la poursuite du développement des emplois dans la vallée de la Moselle (34.5 %). Les habitants souhaitent également que les entreprises vosgiennes soient aidées (60.1 %) et que des entreprises extérieures soient attirées sur le territoire (51 %). Il faut également noter que préserver le travail des agriculteurs dans certains secteurs leur paraît important (37.4 %).

Pour le développement du tourisme sur le territoire, les attentes des habitants concernent :

- l'amélioration du tourisme vert (75.6 %)
- le développement du tourisme culturel (58.4 %)
- le développement du tourisme fluvial (53.4 %)

En matière de déplacements, les premières attentes des habitants concernent les transports en commun : l'amélioration du réseau SNCF (66.3 %) et la réorganisation des transports en commun en dehors d'Epinal (63.5 %).
Ensuite, l'accent est mis par les habitants sur le fait de favoriser d'autres modes de déplacements comme le vélo (57.1 %), sur la nécessité d'améliorer les routes pour accéder à Epinal (54.5 %), sur l'amélioration des liaisons du territoire (44.6 %) prioritairement pour la Vôge, mais également vers Saint-Dié, l'Alsace et la Franche Comté.

En matière de cadre de vie, les habitants souhaitent que :

- les espaces naturels soient préservés (81.9 %)
- les habitations anciennes soient restaurées (65.7 %)
- le patrimoine du territoire soit mis en valeur (61.6 %)

En matière d'environnement, les habitants ont souligné leur intérêt pour :

- l'amélioration de la qualité de l'eau (77.3 %)
- la préservation de plus d'espaces verts entre les villes et les villages (71.8 %)
- la nécessité de favoriser les transports en commun sur le territoire (70 %)

Les habitants souhaitent des logements mieux adaptés aux personnes âgées (56.7 %), une demande majoritairement relayée par les plus de 60 ans, qui souhaitent également que ces logements soient moins éloignés les uns des autres. Des logements mieux adaptés aux personnes à mobilité réduite sont souhaités (41.2 %). On peut également noter que les habitants désirent de l'habitat individuel à 48.8 % et des logements collectifs de petite taille à 32.7 %. Quant aux 20-40 ans, ils souhaitent plus de logements à louer et plus éloignés les uns par rapport aux autres.

En matière de services à la population, les habitants ont majoritairement souhaité que soient maintenus ou créés des commerces (62.9 %), que des équipements pour les personnes âgées (55.6 %) et de santé (43.6 %) soient réalisés.

Le bilan de la consultation de la population par questionnaire a fait l'objet d'une présentation détaillée aux élus du SCoT lors du comité syndical du 6 mars 2006.

Un article « info SCoT », destiné à communiquer les conclusions du Diagnostic du Territoire et réalisé par le Syndicat a été transmis à toutes les communes. Il a été publié dans certains bulletins municipaux.

Deux plaquettes, l'une présentant les conclusions du diagnostic du territoire et l'autre le PADD et les grandes orientations générales, ont été éditées, distribuées lors des réunions territoriales, thématiques, publiques et envoyées dans les mairies où elles ont été mises à la disposition du public.

Trois réunions publiques, destinées plus particulièrement aux habitants du territoire ont été organisées, afin de leur présenter la démarche de SCoT, les enjeux du territoire et les orientations identifiées par les élus. 25 personnes ont participé à la réunion publique d'Epinal le 23 octobre 2006, 44 personnes ont participé à celle de Xertigny le 30 octobre 2006, 50 personnes ont participé à celle de Thaon-les-Vosges le 9 novembre 2006. L'information concernant ces réunions publiques avait été relayée par la presse (télévision locale, radio locale, journaux locaux) et indiquée sur le site Internet du Syndicat.

Le site Internet, a été mis en ligne en septembre 2005. Il a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé auprès de la Liberté de l'Est, de l'Est Républicain, d'Images Plus, de France Bleue Sud Loraine, de France 3 (Epinal), de l'AFP. Son nom de domaine est le suivant : www.scot-vosges-centrales.fr. Il permet aux habitants d'avoir des informations sur le SCoT, son état d'avancement, les documents validés, les dates de réunions. De nombreux documents sont téléchargeables comme le diagnostic, les grands principes retenus dans le PADD, les plaquettes de communication, le questionnaire et le résultat de son dépouillement... Les habitants peuvent également poser une question ou apporter leur contribution en laissant un message sur le site. 6300 personnes ont consulté le site Internet depuis sa création.

Les rapports du SCOT, les comptes rendus, les délibérations du syndicat ont été mis à la disposition du public, au fur et à mesure de leur réalisation, à partir de septembre 2005 sur le site Internet.

Enfin, de nombreux articles (67) ont été consacrés à l'élaboration du SCOT ou à des questions liées au SCOT et sont parus dans la Liberté de l'Est, dans l'Est Républicain, ou ont fait l'objet d'un reportage sur Images Plus. Les communes ont également rédigé des articles dans leurs bulletins municipaux. Le syndicat mixte a réalisé une revue de presse consultable dans ses locaux.

Le bilan de la concertation est conforme aux modalités définies dans la délibération du 9 juillet 2005. Aussi, il est proposé au Comité syndical d'approuver le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales.

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

- ✓ **APPROUVE** le bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges centrales.

Pour extrait conforme,
Le Président.